

## Principales règles du Parc de l'Île

- Aucune réservation.
- Respecter les emplacements désignés, en fonction du type de véhicule et d'équipement (V.R., roulotte, tente-roulotte ou autre), selon le plan du terrain. Pour les terrains nos 1 à 17 inclusivement, respectez la ligne marquée au sol ou la distance de 15 pi entre le véhicule et la ligne d'arbustes.
- Votre séjour est permis pour un maximum de trois (3) nuitées consécutives.
- Contribution suggérée de 20 \$ par nuitée et acceptée dans les boîtes à dépôt situées au bloc sanitaire. Idéalement, payer votre séjour dès votre arrivée.
- Un seul V.R., roulotte, tente-roulotte est autorisé par emplacement.
- Les animaux doivent être tenus en laisse d'une longueur maximale de 2 mètres et leurs excréments ramassés et disposés sans délai. Est prohibé, tout animal méchant, dangereux, qui attaque ou qui est entraîné pour attaquer.
- Les feux ne sont permis qu'aux emplacements prévus. Seul le bois est autorisé comme combustible. Consultez le site de la SOPFEU (<http://sopfeu.qc.ca>) pour savoir si vous pouvez ou non faire un feu.
- Couvre-feu entre 23h à 7h chaque jour, respectez vos voisins (bruit, musique, clameurs etc.). L'utilisation de la génératrice est permise aux heures suivantes : de 7h30 à 9h30, de 11h à 13h et de 17h à 19h.
- **PRENEZ NOTE QUE LE BLOC SANITAIRE SERA PARTIELLEMENT FERMÉ ENTRE 7H ET 8H30 POUR SON NETTOYAGE.**

## Si au cours de votre séjour, vous développez les symptômes de la COVID-19

- ⇒ Isolez-vous dans votre équipement récréatif et portez un masque.
- ⇒ Avez la municipalité.
- ⇒ Contactez la ligne d'information sur la COVID-19 au numéro 1 877 644-4545 et suivez leurs directives, notamment celles entourant votre départ du Parc de l'Île.



## Après votre séjour

Si, dans les jours suivant votre retour, vous développez les symptômes de la COVID-19 et que vous croyez l'avoir contractée lors de votre séjour au Parc de l'Île:

Avez la municipalité.

**Contactez la ligne d'information sur la COVID-19 au numéro 1 877 644-4545 et suivez leurs directives.**



**Municipalité de Leclercville**  
1014, rue de l'Église  
Leclercville (Québec) G0S 2K0  
819 292-2331

Camper en contexte  
de pandémie



## Le Parc de L'Île

- Règles à suivre au Parc de l'Île
- Consignes gouvernementales à respecter liées au COVID 19



[www.munleclercville.qc.ca](http://www.munleclercville.qc.ca)

Dans le contexte de la COVID-19, les comportements et mesures de prévention et de sécurité sont **l'affaire de tous**.

Le Parc de l'Île qui vous accueille a implanté des procédures d'opération dans le but d'assurer le respect des recommandations de la santé publique visant à limiter la propagation du virus. Évidemment, en tant que campeur, vous avez un rôle important à jouer en vue de l'atteinte de cet objectif.

Le présent document vous est remis afin que vous preniez connaissance des mesures que vous aurez à respecter en tant que campeur. Il est possible qu'à votre arrivée, on vous remette plus de détails, par exemple concernant des règlements de l'établissement qui ont dû être adaptés au contexte de la COVID-19. Il est important que vous partagiez ces informations avec toutes les personnes incluses, jeunes et moins jeunes.

L'équipe du personnel du Parc de l'Île vous invite à l'accompagner dans ses efforts visant à assurer une cohabitation sécuritaire et respectueuse pour tous sur le terrain de la halte-camping.

## À votre arrivée, civisme, patience et courtoisie sont de mise

Conformez-vous aux règles et tenez compte des affichages et assurez la distance minimale de deux mètres entre chaque personne.

Présentez-vous seul au bloc sanitaire. Les personnes vous accompagnant doivent vous attendre à l'extérieur ou encore mieux demeurer dans le véhicule.

Soyez prêt à devoir utiliser un couvre-visage au poste d'accueil.

## Pendant votre séjour, respectez les mesures d'hygiène, de distanciation sociale et les règlements mis en place

- Respecter la règle de distanciation de deux mètres entre chaque personne.
- Lavez souvent vos mains à l'eau savonneuse tiède pendant au moins 20 secondes.
- Évitez les poignées de main.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec le coude ou un mouchoir lorsque vous toussiez ou éternuez.
- Évitez de toucher votre visage avec vos mains non lavées.
- Jetez vos mouchoirs dans la poubelle.
- Portez un couvre-visage, à l'accueil et aux endroits où il vous est difficile de respecter les règles de distanciation.

### Installations sanitaires

- Utilisez autant que possible vos propres installations sanitaires. Utilisez des nappes pour les tables à pique-nique.
- Veuillez aider le personnel de la halte camping à préserver la propreté des blocs sanitaires.
- La buanderie est accessible, transportez votre linge souillé dans un sac imperméable.
- Respectez les directives et affichages.
- Ayez en main des lingettes désinfectantes à utiliser au besoin et jetez-les dans les poubelles après usage et non dans les toilettes.

## Entretien de votre équipement

- Comme le coronavirus (COVID-19) peut vivre sur les objets et les surfaces de quelques heures à quelques jours, nous vous recommandons de faire preuve d'une grande vigilance.
- Les surfaces et objets fréquemment touchés sont les plus susceptibles d'être contaminés. Ils devraient être nettoyés et désinfectés au moins deux fois par jour ou aussi souvent que possible.
- Les produits de nettoyage et désinfectants courants sont efficaces contre la COVID-19.

### Animaux de compagnie

- Actuellement, rien n'indique que les animaux de compagnie soient un facteur de transmission du coronavirus. Mais il est recommandé de limiter les contacts entre les personnes et les animaux d'autres personnes ou entre les animaux de différents ménages. Les animaux doivent être tenus en laisse en tout temps.

### Lieux non accessibles, rassemblements et événements

- Rassemblements extérieurs limités à 10 personnes appartenant à 3 cellules familiales maximum. Veuillez respecter les consignes en vigueur à la date de votre séjour.

